



Cartier, en 1837, quand il prit les armes de la rébellion, avec sa conduite, en 1859, comme ministre. Quant à la décision de la reine, il dit que, si dans cette affaire, on regardait la reine simplement comme femme, on avait le droit de ne pas obtempérer à sa décision, parce que les femmes ne doivent pas avoir d'influence sur les affaires d'un pays.

Majesté, — mais de ses simples sujets. Car, voyons, si on dépensait £250,000 pour les bûches à Ottawa, est-il vrai qu'une somme semblable a été mise de côté pour transférer le gouvernement à Québec? Moi, je ne le pense pas, je le répète, je ne le pense pas.

M. THIBAUDEAU parle aussi contre le choix d'Ottawa comme siège du gouvernement. M. McGEER fait un long et beau discours dans le même sens. Puis, sur motion de M. BUREAU, secondé par M. WHITNEY la chambre s'ajourne. Il est onze heures.

M. DORION dit qu'il pourrait encore lire de nombreux extraits des journaux de vieux pays, pour montrer que l'opinion publique condamnait cet acte de l'administration. Il pourrait aussi ajouter qu'aucun des partisans du ministère n'a osé défendre ses actes pendant la dernière vacance, on tâché de justifier la violation (shufflé). De fait, un des plus chauds appuis de l'administration, pendant la dernière session, M. GOWAN, de Leeds, doit donner un avis de motion pour déclarer qu'il a l'intention de soumettre un bill afin d'amender la loi qui a permis à l'administration de commettre un acte aussi inconstitutionnel.

M. DORION rappelle ensuite le choix de Kingston, par lord Sydenham, comme siège du gouvernement. Il dit que, quand on s'aperçoit que Kingston n'était pas convenable, personne ne considéra que de prier le gouverneur pour transférer le siège du gouvernement en un lieu plus convenable fut un acte de déloyauté. [Écoutez! écoutez!]

M. DORION se lève et dit qu'il se propose de parler des faits relatifs au changement de l'administration, l'année dernière. En le faisant, il assure les honnêtes membres qu'il abordera le sujet avec la considération et le respect dus à la chambre. Il parle aussi des affaires auxquelles il a été personnellement mêlé, comme, par exemple, la conduite suivie lors de la formation de l'administration Brown-Dorion, comme on l'a appelé.

en son pouvoir pour empêcher Montréal de devenir le siège du gouvernement et se sert du nom de ses constituants pour tromper leur attente. Il a cependant été élu pour veiller sur les intérêts locaux de ses constituants. S'ils n'eussent cru qu'il les soutiendrait, ils n'auraient pas élu. Sa position actuelle devrait lui enseigner son devoir qui est de résigner. Il n'est pas besoin d'aller en Angleterre pour trouver des exemples de ce que les hommes honnêtes font en pareil cas. Nous avons ici des exemples. Quand, en 1843, on proposa et vota la translation du siège du gouvernement à Kingston, que fit M. Moffatt, le membre pour Montréal, qui refusa de soutenir les prétentions de ses commettants? Il résigna. L'hon. monsieur n'a-t-il pas d'inclination à discréditer l'exemple d'un de ses constituants?

Il est onze heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.

M. le Président prend le fauteuil à 3 heures.



